




ACCUEIL DE LOISIRS

REGLEMENT INTERIEUR

Le Châtelet-en-Brie

Lieu du site : Service Enfance-Loisirs
2, rue des Petits Champs
77820 Le Châtelet en Brie


 : 01.60.66.67.60

Courriel : enfanceloisirs@ccvc77.fr

Accueil public : sur rendez-vous

Coubert

Lieu du site : Service Enfance-Loisirs
2, rue Jean-Jaures
77170 Coubert

 : 01.64.16.06.33

Courriel : ccqy@ufcv.fr

Accueil public : sur rendez-vous

(Document comportant 9 pages avec grille tarifaire)

1. Définition des établissements

Ce sont des établissements enregistrés par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Seuls y sont accueillis prioritairement, les enfants de la Communauté de Communes : Andrezel, Argentières, Beauvoir, Blandy-les-Tours, Bombon, Champdeuil, Champeaux, Le Châtelet-en-Brie, Châtillon-la-Borde, Chaumes-en-Brie, Coubert, Courquetaine, Crisenoy, Echouboulains, Evry-Gregy-s/Yerres, Féricy, Fontaine-le-Port, Fouju, Grisy-Suisnes, Guignes, Les Ecrennes, Machault, Moisenay, Ozouer-le-Voulgis, Pamfou, Saint-Méry, Sivry-Courtry, Soignolles-en-Brie, Solers, Valence-en-Brie, Yèbles.

Certaines communes peuvent prétendre, sous réserve des places disponibles, à cette prestation par convention : Limoges-Fourches, Lissy et Maincy.

Sont également accueillis dans les mêmes conditions tarifaires que les enfants de la CCBRC, les enfants des personnels de l'EPCI et ceux des personnels des communes qui le compose.

Ce service fonctionne durant les mercredis en périodes scolaires et du lundi au vendredi en périodes de vacances scolaires (hors jours fériés). Les structures intercommunales du territoire accueillent les enfants dès leur scolarité en maternelle (3 ans) et jusqu'à 12 ans.

Une période transitoire est accordée en juillet et août pour les enfants entrant en maternelle en septembre de la même année.

Les enfants sont confiés à des professionnels qualifiés, recrutés conjointement par la Communauté de Communes et le Directeur.